



**Ville d'Angoulême**  
Extrait du registre des délibérations

**Délégation du droit de préemption urbain au Syndicat Mixte Pôle Image  
MAGELIS – Modificatif.**

DE20140708_12	Conseil municipal du 8 juillet 2014
Rapporteur : Pascal MONIER	Télétransmise à la Préfecture le 10 JUL. 2014 Affichée le 10 juillet 2014

L'an deux mille quatorze le huit juillet à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 20 juin 2014

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme SERRALHEIRO, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, M. BOUAZZA, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, M. LAVAUD, Mme PEREZ, Mme COUTANT

Etaient absents :

Ont donné procuration :

- Mme LASBUGUES à M. BONNEFONT
- Mme GUINANDIE à M. BOUCHAUD
- M. PAIN à M. LAVAUD

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(La) Directeur(rice) Général(e)  
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Bernadette FAVE

**Délégation du droit de préemption urbain au Syndicat Mixte Pôle Image MAGELIS – Modificatif.**

Urbanisme - Logement - Commerce  
id : 502

Conseil municipal  
8 juillet 2014

12

Rapporteur : Pascal MONIER

Afin de permettre au Syndicat Mixte du Pôle Image MAGELIS de réaliser directement les acquisitions nécessaires à la mise en oeuvre de son programme d'aménagements projetés autour du Pont de Saint Cybard, le conseil municipal, par délibération n° 106 du 25 mai 2010, a délégué au SMPI MAGELIS le droit de préemption urbain renforcé sur 7 îlots d'intervention situés de part et d'autre de la Charente.

Au vu de l'état d'avancement des projets, il vous est proposé d'ajuster le périmètre de ces îlots, dont le nombre est ramené à 6, et d'approuver la délégation au SMPI MAGELIS du droit de préemption urbain renforcé sur les zones délimitées au plan annexé à la présente délibération.

Rapport soumis aux :

- Commission Vie quotidienne
- Conseil municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour  
8 juillet 2014

Pour extrait conforme,  
P/Le Maire,  
l'Adjoint



*[Handwritten signature]*